



Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-six, le 02 mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes du Lardin Saint Lazare, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 18 février 2026

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	36
Votants :	40
Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Patricia FLAGEAT, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Annick CLAUZADE, Philippe COLLAS, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Dominique BOUSQUET, Claudine LIARSOU, Frédéric GAUTHIER, Stéphanie PORTE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole DUBREUIL-RAVIDAT, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Josiane LEVISKI représentée par Jean-Pierre COLIN, Dominique DURUY représenté par Gilles COZANET, Gérard

MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Patrick DELAUGEAS représenté par Patrick BONIN, Victor MONTEIL représenté par Betty CHABANNE, Mattia TRENTMONT représentée par Pascale LARUE.

Excusés : Sylviane GRANDCHAMP donne pouvoir à Laurent PELLERIN, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Coralie DAUBISSE-BOYER donne pouvoir à Stéphanie PORTE, Patrick GAGNEPAIN, Jean-Marie CHANQUOI, Régine ANGLARD, Jean-Michel LAGORSE, Jacques MIGNOT, Élodie REBEYROL, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORCE, Dominique DURAND, Bernard BEAUDRY, Isabelle DUPUY, Jean-Yves VERGNE, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Maud MANIERE, Caroline VIEIRA CHEVALIER.

SECRÉTAIRE : Mme Annie DELAGE

Objet : Annule et Remplace DE2026-028 Cession de la parcelle BC 454 p terrain à la ZA « Les Broussilloux » à Hautefort

Vu la loi n°1015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2017-055 du 23 juin 2017 favorable aux modalités de transfert des zones d'activités économiques,

Vu la délibération n°2017-100 du 11 décembre 2017 portant sur l'achat des terrains situés sur la ZAE Les Broussilloux à Hautefort,

Vu la saisine de France Domaines et l'avis tacite au regard des délais,

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, par courrier

(9 Rue Testet 33 000 Bordeaux) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Président de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (

58 av. Jean Jaurès – 24120 Terrasson-Lavilledieu)

024-200041150-20260302-DE2026_030-DE
Reçu le 11/03/2026

Il est proposé au conseil communautaire de céder la parcelle BC 454 p d'une superficie de 3 450m² à la SCI AMGM représentée par Monsieur Thierry LACHAISE se portant acquéreur du terrain au tarif de 10 € HT/m², soit un prix total de **34 500 € HT** sous forme de location/vente d'une durée de 5 ans avec échéances mensuelles de 350€ et du paiement de 13 500€ à cette issue.

Monsieur Lionel ARMAGHANIAN prend la parole et s'interroge quant aux garanties de paiement si toutefois à l'avenir, l'entreprise serait dans l'obligation de cesser son activité.

Il est proposé d'inclure des garanties de paiement lors de la rédaction de l'acte avec le notaire.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de la Vice-Présidente Francine BOURRA, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

 **DE PROCEDER à UNE LOCATION/VENTE** du terrain parcelle n° BC 454 p située ZAE Les Broussilloux à Hautefort d'une surface de 3 500 m² pour un montant de 35 000€ HT,

 **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette transaction et notamment les compromis de vente et acte de vente.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 02/03/2026

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 70
Haut Périgord Noir

AR Prefecture

024-200041150-20260302-DE2026_030-DE
Reçu le 11/03/2026